munis paraît ici en voie de formation, puisque récemment M. Dull, faisant sienne l'opinion de Wlassak, définissait l'*addictio* comme « die amtliche Genehmigung, welche einem Rechtsakt folgt, und die staatliche Plazetierung der Geschäftswirkung ausdrückt[1] ». Par contre, M. Lévy-Bruhl s'engage dans une voie radicalement nouvelle, lorsqu'il présente *addicere* comme un verbe à l'origine intransitif, qui devint ensuite actif pour exprimer l'idée de transfert ou d'attribution.

Cette belle « étude de sémantique juridique » appelle des questions complémentaires. On disait aussi bien *addicere* ou *dare judicem, judicium, dare* ou *dicere vindicias*. Faut-il songer à un emploi dans certains cas interchangeable des *tria verba* du préteur? Ou bien doit-on croire, avec Pierre Noailles[2], à l'existence d'une formule unique « *do, dico, addico* » du type de la trilogie « *do, dico, dedico* »? S'il en était ainsi, il serait alors permis d'attribuer aux *tria verba praetoris* une origine sacrée, peut-être augurale.

Nous en avons assez dit pour laisser transparaître l'esprit délibérément novateur et cependant classique de ces « études », qui rajeunissent toute une gamme de points de vue sur le droit romain des origines, mais tendent à consolider l'axiome aujourd'hui menacé de son originalité.

André MAGDELAIN.

Latin médiéval.

E. K. RAND, *Cicero in the courtroom of St. Thomas Aquinas* (*The Aquinas Lecture*, 1945) : Milwaukee, Marquette University Press, 1946, 1 vol. in-8°, 115 pages.

Chaque année, la Société aristotélicienne de la Marquette University à Milwaukee (Wisconsin) invite un savant à faire une conférence sur la philosophie de saint Thomas : leur publication forme la série des *Aquinas Lectures*. On y trouve des noms comme ceux de Jacques Maritain (*Saint Thomas et le problème du mal*, 1942) et de Werner Jaeger (*Humanisme et théologie*, 1943). En 1945, E. K. Rand, invité à son tour, parla de « Cicéron devant le tribunal de saint Thomas ». L'éminent latiniste, dont les travaux de paléographie et d'histoire littéraire se partagent entre l'antiquité et le moyen âge, est mort le 28 octobre 1945, avant d'avoir pu corriger les épreuves du présent volume. Il a pris son matériel dans les « concordances » de la *Somme* établies à la Catholic University of American par le professeur Deferrari et Sister Inviolata. Persuadé qu'au XIII^e^ siècle l'influence prédominante d'Aristote n'a pas exclu celle de la littérature classique, il le montrera pour saint Thomas.

1. *Zeit. d. Sav. Stift.*, t. LVII, 1937, p. 89.
2. *Cours de droit romain approfondi*, 1941-1942.

Des auteurs latins auxquels celui-ci se réfère le plus volontiers, Cicéron, Sénèque, Boèce, c'est du premier qu'il traitera grâce aux citations nombreuses que le docteur en fait, très probablement de mémoire. Aristote et Cicéron sont ses deux maîtres en rhétorique, le Cicéron non des grands dialogues qu'il paraît avoir ignorés, mais de l'*Ad Herennium* (dont E. K. Rand est enclin à admettre l'authenticité) et du *De inuentione*. (La même préférence, M. Marrou l'a rappelé, se rencontre chez saint Augustin et est caractéristique de l'école.) E. K. Rand met notamment en relief le rôle que joue dans la *Secunda Secundae* la définition cicéronienne des quatre vertus cardinales : dans l'ordre *prudentia, iustitia, fortitudo, temperantia*. Il y reviendra et y insistera encore dans l'Appendice I. Aux mêmes pages du *De inuentione*, saint Thomas se réfère ailleurs plusieurs fois : tant elles restent présentes à son esprit. Moins important, mais notable encore est le rôle joué par le *De officiis*, cité vingt-cinq fois dans la *Somme*. Envers les *Tusculanes* aussi la dette est notable. Presque partout, c'est dans un esprit de sympathie que Cicéron est mentionné et utilisé ; toutefois, on répudie sa doctrine, trop stoïcienne, sur les passions. Au tribunal de saint Thomas, procédant moins par syllogismes que par définitions et distinctions de termes, Cicéron comparaît comme un témoin respecté. Dans les conclusions, je détache cette remarque, hommage indirect à notre pédagogie française : « He (saint Thomas) is φιλόσοφος at the last because he was φιλόλογος at the first. Both St. Thomas and Dante had mounted to the heights, the one of metaphysics, the other of poesy, by the hard way, by the *explication des textes*, on which French genius feeds to day » (p. 67). L'Appendice II donne quelques indications sur Sénèque et Boèce chez saint Thomas.

Pierre BOYANCÉ.

Ouvrages scolaires.

L. SAUSY, *Grammaire latine complète* : Paris, Lanore, 1947, 369 pages.

M. Sausy, dont on connaît déjà plusieurs bons ouvrages scolaires, parus en particulier sous le titre « Les auteurs latins », nous apporte ici le fruit d'une longue expérience pédagogique, acquise tant dans les classes de l'enseignement secondaire que dans la préparation aux grandes écoles, à la licence et à l'agrégation. On se doute bien qu'il ne s'agissait pas pour lui de refaire ce que tant d'autres ont fait : il a eu le souci « de faire prendre le plus tôt possible au jeune latiniste l'esprit du latin », en substituant à la dispersion des efforts la concentration, c'est-à-dire, par exemple, en faisant marcher de pair la construction et l'étude des formes, en donnant les règles d'accord en même temps que l'analyse morphologique, en groupant, en justifiant, en expliquant, en